

Envoi : 28/03/2018

Réception par le Préfet : 28/03/2018

Publication : 29/03/2018



Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CD-2018-2-8-1

Séance du vendredi 23 mars 2018

CARTE SCOLAIRE DES COLLEGES DU HAUT-RHIN

Présidence de : Mme Brigitte KLINKERT

PRESENTS :

MM. BIHL, COUCHOT, DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, MM. FERRARI, GRAPPE, HABIG, HAGENBACH, Mmes HELDERLE, JENN, LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MILLION, MULLER Betty, M. MULLER, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, SCHMIDIGER, M. TRIMAILLE, Mme VALLAT, MM. VOGT, WITH.

EXCUSES AVEC PROCURATION :

M. ADRIAN donne procuration à Mme SCHMIDIGER.

Mme BOHN donne procuration à Mme LUTENBACHER.

Mme GROFF donne procuration à M. HAGENBACH.

M. HEMEDINGER donne procuration à Mme DIETRICH.

M. JANDER donne procuration à Mme DREXLER.

M. MUNCK donne procuration à M. GRAPPE.

M. SCHITTLY donne procuration à M. FERRARI.

M. STRAUMANN donne procuration à Mme KLINKERT, Présidente du Conseil départemental.

Le Conseil départemental,

VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil départemental,

VU l'article L 213-1 du Code de l'Education,

VU le rapport et la délibération du Conseil départemental n°CD-2017-7-8-2 du 21 décembre 2017 relative à la stratégie haut-rhinoise de réussite éducative,

VU les discussions menées au sein d'un comité de pilotage présidé par l'Inspectrice d'Académie et le Président de la Commission de l'Education et de la Jeunesse lors de ses réunions des 15 mars, 4 juillet et 26 septembre 2017 et les échanges au sein d'un comité technique lors de ses réunions des 6 février, 15 mai et 14 septembre 2017,

VU les travaux et avis de la Commission de l'Education et de la Jeunesse lors des réunions des 9 décembre 2016, 31 mars 2017, 16 juin 2017 et 19 janvier 2018,

VU l'avis du Conseil Départemental de l'Education Nationale du 6 février 2018,

VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Approuve le rapport « carte scolaire des collèges du Haut-Rhin », selon les modalités énoncées en annexe A de la présente délibération.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Adopté à l'unanimité

ANNEXE A

- Approuve le scénario de refonte des aires de recrutement des collèges mulhousiens et de première couronne mis en œuvre à partir de septembre 2018 selon la carte jointe en annexe à la présente délibération,
- Délègue à la Commission permanente la validation des modalités de mise en œuvre de la carte scolaire,
- Valide l'engagement des concertations nécessaires, selon la méthodologie définie dans l'annexe « Eléments d'analyse diagnostic sur le secteur mulhousien » jointe à la présente délibération, pour l'adaptation des cartes scolaires des territoires de Colmar Agglomération et Saint-Louis Agglomération pour un objectif de mise en œuvre à la rentrée de septembre 2019.